



Secteur Travail : SYNTEF-CFDT  
8bis, rue Lecuireot – 75014 PARIS  
Tel : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19  
Mél : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

Secteur Solidarité : SACAS-CFDT  
14, avenue Duquesne – 75007 PARIS  
Tel : 01 40 56 44 54 – Fax : 01 40 56  
Mél : [syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr)

## ***CCP des CONTRACTUELS 78 du 14 mai 2009***

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2008
- Demandes de mutation
- Tableaux d'avancement et liste d'aptitude au titre de 2009 (AC+SD)
- Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2006
- Questions diverses

### ***Formation Plénière***

En ouverture de la séance, la CFDT a fait la déclaration suivante :

Nous souhaitons revenir sur le fonctionnement de la CCP, en ce qui concerne le calendrier d'envoi de la circulaire et le retour des propositions des Directions d'administration centrale et des services déconcentrés pour les promotions. En effet cette année, un délai de 7 jours ouvrés et, qui plus est, en période de congés scolaires, était alloué aux directions pour faire remonter leurs propositions ; pour éviter une situation de « non-réponse » de la part d'un certain nombre de directions, nous demandons le retour à la pratique antérieure, c'est-à-dire l'envoi de la circulaire deux mois avant la CCP, en laissant un délai d'un mois aux directions pour répondre.

Sur le nombre de postes ouverts à la promotion, nous restons globalement sur le même taux que l'an dernier (11%), avec la persistance d'un écart significatif entre l'administration centrale (14%) et les services déconcentrés (9%) ! Inutile de vous dire que nous sommes déçus, et ce d'autant plus que le rapport entre le nombre de postes ouverts à la promotion et le nombre de départs autorise des marges :

- 15 départs dans les Services déconcentrés et seulement 5 postes ouverts,
- 16 départs en Administration centrale et seulement 6 postes ouverts.

Cela est insuffisant. Nous demandons l'ouverture d'un poste supplémentaire pour l'accès à la Hors catégorie en services déconcentrés, et d'un poste pour l'accès au 5<sup>ème</sup> échelon de la HC en administration centrale secteur travail.

Un autre sujet nous préoccupe en ce qui concerne les promotions. Il s'agit de l'insuffisance des propositions faites par les directions, en particulier dans les services déconcentrés. Si, globalement, un agent promouvable sur deux est proposé, cette proportion atteint seulement 38% en services déconcentrés avec des « records » à 33% pour l'accès à la 1<sup>ère</sup> catégorie et 12% pour l'accès à la 2<sup>ème</sup> catégorie.

Manifestement, les cultures sont différentes en la matière entre les directeurs d'administration centrale qui proposent leurs agents, et certains directeurs des services déconcentrés qui ne proposent jamais personne, alors que de nombreux agents sont promouvables dans leur région. Ceci est le cas, en 2009 pour les régions Haute-Normandie, Centre et Alsace.

Nous demandons que, conformément à la circulaire de février 2009 (3<sup>ème</sup> alinéa de la page 2) lecture soit faite, en séance plénière, des justifications apportées par ces 3 directions à l'absence totale de proposition.

En ce qui concerne les réductions d'ancienneté, nous ne sommes pas surpris que celles de 2007 ne soient pas à l'ordre du jour de la présente CCP, et déplorons cette situation ; en effet, à la lecture des tableaux transmis, il apparaît que de nombreux agents, notamment dans le secteur santé/solidarité n'ont de notes ni pour 2007, ni même pour 2006 !

Comment expliquez-vous cette situation ? et pouvez-vous nous dire comment ont été calculées les réductions d'ancienneté 2006 pour ces agents ?

S'agissant de la rémunération des agents contractuels de nos deux ministères (de tous les agents contractuels, 78 et 84), nous présentons à cette CCP le travail réalisé en intersyndicale par la CFDT, la CGT et le SYACO que nous avons adressé aux ministres en février dernier. Il montre que, contrairement à une légende bien établie dans les services, quelle que soit la situation des agents (grade, ancienneté), la rémunération globale des agents contractuels (traitement indiciaire + primes) est systématiquement inférieure à celle des agents titulaires, l'écart pouvant aller de 6 000 à 12 000 euros annuels.

Nous demandons un alignement des primes des agents contractuels sur celles des agents titulaires de grade équivalent.

(les documents remis aux ministres figurent en annexe de ce compte-rendu).

Nous souhaitons également évoquer la situation bloquée des agents contractuels ayant atteint l'échelon terminal de leur grade et ce parfois depuis de nombreuses années (17 ans au 12<sup>ème</sup> échelon de la 1<sup>ère</sup> catégorie par exemple) ; ces agents n'ont aucune perspective de carrière, alors qu'il leur reste plusieurs années à accomplir avant de pouvoir faire valoir leur droit à la retraite !

Enfin, nous voulons aborder la situation de nos collègues contractuels 84. Depuis la loi de 2005 sur le CDI, il n'y a plus lieu en effet de les distinguer des contractuels 78. Comme eux, ils occupent des emplois permanents et la CFDT demande que le statut des 78 leur soit proposé, suivant en cela l'exemple de l'ex-ministère de l'Équipement.

Pour conclure, la CFDT tient à réaffirmer son désaccord avec la politique de non renouvellement des contrats des agents recrutés depuis 2004.

Dans ses réponses, la DAGEMO a apporté les précisions suivantes :

L'envoi de la circulaire avait été précédé de nombreux échanges avec les directions concernées, ces mêmes directions connaissent parfaitement leurs agents .

*Commentaire de la CFDT : la CCP a été repoussée, ce qui prouve que toutes les directions n'avaient pas répondu dans les délais.*

Concernant les promotions, la DAGEMO indique que les taux sont comparables à ceux des titulaires.

S'agissant de l'absence de proposition, notamment dans les services déconcentrés, la DAGEMO précise que cette dernière relève de la responsabilité des directeurs, l'absence de proposition se justifiant par le fait que les agents n'occupent pas des fonctions correspondant à la catégorie supérieure.

Pour les réductions d'ancienneté, en l'absence de notation pour l'année considérée, l'administration, afin de ne pas léser les agents, reconduit la note précédente.

Sur la question des agents sous-notés, qui risquent de ne jamais bénéficier de réductions d'ancienneté, la seule solution est le recours en notation.

Le sujet des rémunérations a fait débat : la DAGEMO conteste la validité de nos chiffres en arguant que ces données sont des moyennes et ne correspondent pas à la réalité des rémunérations servies (*sans pour autant nous en fournir d'autres*).

Les organisations syndicales demandent à avoir connaissance des données réelles, la DAGEMO prend acte de la demande.

***Commentaire de la CFDT, en matière d'ouverture et d'avancées, on a connu des temps meilleurs...***

Point sur les mutations :

les deux demandes ont été acceptées à l'unanimité.

Point sur les réductions d'ancienneté :

11 agents des services déconcentrés et 14 de l'administration centrale vont en bénéficier au titre de l'année 2006.

## **Formation Restreinte**

### Tableau d'avancement

Les listes ci-après ont été votées à l'unanimité des élus, à l'exception de la liste pour l'accès au 5<sup>ème</sup> échelon du secteur Travail (une voix contre). Les agents figurant sur les listes sont promus à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2009.

## **SERVICES DECONCENTRES**

### Passage de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> catégorie

#### Secteur Travail/Emploi

Lisette VELAYOUDON - DTEFP Martinique

### Passage de 2<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> catégorie

#### Secteur Travail/Emploi

Geneviève GAINZA – DRTEFP Aquitaine

## Passage de la 1<sup>ème</sup> à la hors catégorie

### Secteur Travail/Emploi

Michel LAITHIER – DRTEFP Nord Pas de Calais  
Anne FOULHOUZE - DRTEFP Rhône Alpes

## Passage au 5<sup>ème</sup> échelon de la hors catégorie

### Secteur Travail/Emploi

Gérard BONTOUX – DRTEFP Midi Pyrénées

## ADMINISTRATION CENTRALE

## Passage de la 1<sup>ère</sup> à la hors catégorie

### Secteur Travail/Emploi

Isabelle LAFFARGUE-GULLON - DGT

### Secteur Santé/Solidarité

Jean-Noël SANCHEZ – DAGPB  
Antoinette DESPORTES-DAVONNEAU - DGS

## Passage au 5<sup>ème</sup> échelon de la hors catégorie

### Secteur Travail/Emploi

Elisabeth SERFATY - DGEFP

### Secteur Santé/Solidarité

France QUATREMARRE – DHOS  
Alain DUQUAY - DSS

### Vos représentants CFDT à la CCP des contractuels 78 sont :

Philippe LEMARINEL (DRTEFP Basse-Normandie) - [philippe.lemarinel@travail.gouv.fr](mailto:philippe.lemarinel@travail.gouv.fr) – titulaire 1<sup>ère</sup> cat  
Annie BOURÉ (DRTEFP Champagne-Ardenne) - [annie.boure@travail.gouv.fr](mailto:annie.boure@travail.gouv.fr) – titulaire 2<sup>ème</sup> cat  
Patricia DAUGE-BARROIS (DAGEMO) - [patricia.dauge-barrois@travail.gouv.fr](mailto:patricia.dauge-barrois@travail.gouv.fr) – titulaire 2<sup>ème</sup> cat